



## Maison de Service Au Public - Auboué

La MSAP vous accueille dans les locaux de La Poste, au n°2 Place Albert Lebrun à Auboué afin de vous aider dans vos démarches en ligne, pour la Poste et ses partenaires : CAF, CPAM, Impôts finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, services publics...

### Horaires

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h45 à 17h00.

Mardi : 10h00 - 12h00 / 13h45 - 17h00.

Samedi : 09h00 - 12h00 / 13h45 - 17h00.

## Recensement des personnes isolées

Dans le but de compléter et de réactualiser le fichier des personnes vulnérables (canicule – isolement - Covid 19), nous effectuons actuellement le recensement conformément à la demande faite aux élus par l'Etat.

Sont prises en compte les inscriptions des personnes vivant à leur domicile, âgées de plus de 65 ans, inaptes au travail de plus de 60 ans, ou handicapés de plus de 18 ans.

Si cette situation de vulnérabilité vous concerne ou concerne l'un de vos proches, nous vous invitons à remplir le formulaire glissé à l'intérieur de ce bulletin municipal, et à le déposer en mairie.

Les personnes inscrites figureront ainsi sur le registre du Plan communal d'Alerte et d'Urgence, mis en œuvre en cas de risques exceptionnels.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce document ou s'il vous est impossible de le déposer en mairie, n'hésitez pas à contacter la responsable du CCAS au 06 76 01 67 76, qui prendra un rendez-vous et enverra quelqu'un à votre domicile.

(La personne mandatée se présentera avec une carte justifiant de son identité.)



Moutiers actualités n°61

Décembre 2020

Mairie	03.82.46.08.76	Gendarmerie	03.82.46.01.90
VIDILI G. Infirmier	06.99.07.30.98	Pompiers – SAMU	18
Pharmacie du Woigot	03.82.46.11.08	E.D.F	08.10.33.34.57
SCHULER M. Infirmière	03 82.33.83.29	G.D.F	08.10.43.31.57
J.B.N.	03.82.46.37.26	Orne THD	03.10.38.39.70
Assistante Sociale	03.82.46.23.98	SIRTOM	03.82.20.22.00
Presbytère JOEUF	03.82.22.27.49	Orne Aval	03.87.73.33.33
Police	03.82.47.12.30	Déchèterie	03.82.22.96.86
Taxi	03.82.21.23.55		

## Etat civil 2020

### Naissances


ALOS Yann  
 BARTLOMIEJCZAK Tom  
 GERHARD Alexiane  
 GILLANT Ugo  
 GÖKCE Adryan  
 LAMPERT Aaron  
 SIENA Louca  
 TRSTENJAK Ethan  
 ZAGLIA Ellie  
 ZAHNBRECHER Ahron



### Mariages

OWTSCHARIW Romain et  
 WAGNER Carole-Anne

## Décès

BARRAT Albert		LOIDICE François
BARRAT Daniel		MACCOLINI André
BARRAT Maurice		MANSARD André
BIRDEN Hervé		PACZOCHA Hélène Vve NOWAK
BUSZOWSKI Hélène Vve CAREZZOLI		PIERRON Maurice
CABELLO Gino		POLLI Corina
DAHM Gilles		RICHARD Yves
DENDERA Sophie Vve DAFFARA		RIGHETTI Norbert
DREAN Jacky		TOMCZAK Maryan
GASPARINI Aldo		TONON Marie-Antoinette
HUMBERT Ghislaine ép. GEIGER		VARZI Albertine Veuve MARCHI
JABLONOWSKI Zofija Vve TOMCZAK		ZAMPETTI Alessandrina Vve CAREZZOLI
KACZMARZ Michel		



### Petite précision pour les rubriques naissances et mariages

Le RGPD (règlement général de protection des données) est entré en application le 28 avril 2018 afin de protéger les données à caractère personnel.

La commune vous informe que seuls les naissances et les mariages dont les personnes concernées ont donné leur accord sont diffusés sur ce bulletin.

### Petite précision pour la rubrique des décès

Sont inscrits uniquement les noms des personnes décédées à Moutiers ou domiciliées dans la commune si le décès est survenu hors commune.

## Travaux divers



- ✓ Changement des WC, des robinetteries des lavabos et installation de nouvelles portes dans les toilettes de l'école D. Casanova
- ✓ Changement de la toiture sur le bâtiment E. d'Orves
- ✓ Peintures dans les différents bureaux de la mairie réalisées par Dominique, un des agents municipaux.
- ✓ Différents marquages au sol sur les voies communales (lignes continues, certains virages, arrêts de bus, zébras et parking limités)
- ✓ Pose de miroirs à différents endroits de la commune
- ✓ Réfection d'un morceau de trottoir et chaussée rue Eugène Jungblut
- ✓ Remplacement des candélabres rue Louis Aragon (suite au problème rencontré lors des travaux de requalification). L'éclairage en LED permettra des économies d'énergie.

## Travaux à venir

- ✓ Remplacement de la tête des candélabres rue Eugène Jungblut suite à un problème récurrent dû à la vétusté du matériel et qui prive régulièrement les riverains d'éclairage public. Là encore le LED a été préconisé.
- ✓ Remplacement de la toiture du foyer des anciens ainsi que des logements communaux attenants

## Aide aux devoirs



Les enfants de Moutiers scolarisés en primaire bénéficieront, en coordination avec les enseignants, d'une aide aux devoirs gratuite. Les inscriptions ont eu lieu en décembre en mairie. Si la situation sanitaire le permet, l'aide aux devoirs débutera dès janvier 2021. Il sera alors encore possible de s'y inscrire à ce moment.

## Objets encombrants



Pour rappel, les objets encombrants doivent être sortis **uniquement** la veille au soir du jour du rendez-vous donné par le SIRTOM.

Il est donc important de les contacter au préalable au N° 03 55 05 00 37 avant de vous débarrasser de vos meubles ou appareils ménagers sur le domaine public.

## Circulation rue de la République



Depuis le 12 novembre 2020 la rue est interdite au transit par arrêté municipal.

Des contrôles de police avec verbalisation seront effectués de façon aléatoire pour dissuader tout contrevenant.

Moustériens, Moustériennes,

En introduction je voudrais avoir une pensée pour nos concitoyens, parents et amis qui ont dû, par la maladie ou la perte d'êtres chers au sein de leur entourage, faire face au terrible virus Covid 19.

Permettez-moi de rendre un hommage particulier aux personnels soignants et éducatifs qui ont su par leur dévouement et leur professionnalisme apporter une aide précieuse en ce temps de crise.

Malgré l'annonce des premières mesures sanitaires à appliquer, l'équipe municipale, malgré les risques connus de contagion, a su se mobiliser pour organiser ce scrutin boudé avec compréhension par la majorité d'entre vous. Je remercie toutes les électrices et tous les électeurs qui se sont déplacés courageusement pour nous accorder leur soutien. Je me dois de leur exprimer ma gratitude pour la confiance qu'ils nous ont témoignée et ainsi avoir permis à de nouveaux conseillers de pouvoir s'investir pour le développement de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Dès le lendemain des élections, l'annonce du confinement général du pays nous séparait et mettait soudainement nos actions en sommeil. Malgré ce chaos, pour palier à la fermeture pratiquement complète des services de la collectivité pendant 2 mois, une permanence a été assurée par quelques élus accompagnés de personnels volontaires administratifs et techniques pour répondre à vos préoccupations, être à votre écoute face à cet isolement total et entretenir à minima les espaces publics. Je tiens également à les remercier sincèrement pour leur engagement dans leur mission de service public.

Toute la vie sociale et économique de la collectivité s'est trouvée bouleversée tant pour nos concitoyens que pour nos institutions et associations. Cette crise sanitaire qui frappe encore aujourd'hui notre pays, a modifié la procédure électorale et ce n'est que le 26/05/2020 que le conseil municipal a pu enfin se réunir à huis clos pour mettre en place la nouvelle équipe et désigner maire et adjoints. Depuis, plusieurs réunions du conseil ont été tenues pour nommer les délégués dans les différentes commissions, syndicats extérieurs et définir les délégations accordées au maire et aux adjoints.

Pour les mêmes raisons, nos budgets, initialement arrêtés en mars, n'ont été votés que le 23/06/2020.

Malgré ce retard, les engagements de notre feuille de route restent nos priorités et toute l'équipe municipale assurera ses fonctions avec responsabilité et détermination.

N'oublions pas que la crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons, reste délicate et en attendant une situation plus favorable, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2021.

Préservez votre santé en continuant de respecter les gestes barrières et gardons espoir.

Bien cordialement,

La Maire

Marie-Ange CHALLINE



## Sapins de Noël



Si certains se sont interrogés sur le changement d'emplacement pour le vendeur de sapins, il a été décidé par le bureau municipal de laisser libre la Place de la Libération afin de privilégier la sécurité et par conséquent le stationnement à proximité de l'école.

Désormais le parc du Rallye devient le point privilégié pour toutes les activités qui se déroulaient au centre du village.



Le Comité des fêtes n'organisera pas la flambée de sapins en Janvier puisque les manifestations ne seront pas autorisées. Il sera toutefois possible de déposer vos sapins du 04/01 au 08/01 à l'endroit qui sera identifié dans le parc du Rallye.

## Travaux rue de Verdun



Les travaux incombant à la commune sont achevés. Il reste uniquement la pose de barrières de sécurité qui sera effectuée par une entreprise extérieure en janvier 2021.

La bande de roulement est programmée par le Département pour le printemps, en attendant les marquages provisoires jaunes ont été tracés. Le plateau surélevé prévu sur ce tronçon se fera lors de la pose du macadam.

Le stationnement selon la réglementation du code de la route ne sera toléré qu'aux emplacements prévus à cet effet. Nous rappelons que tout véhicule stationné (même à cheval) sur un trottoir est verbalisable par les forces de police.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour faciliter la circulation des piétons en toute sécurité.

## Annulation des manifestations



La situation particulière due au Covid-19 nous a obligés à annuler de nombreuses manifestations. Les commémorations patriotiques se sont déroulées en comité restreint en accord avec les anciens combattants et les porte-drapeaux.

Les précautions étant toujours de rigueur en septembre, le Conseil Municipal a décidé d'annuler également le repas des anciens qui était prévu mi-octobre. Nous espérons pouvoir remettre cette tradition l'année prochaine, la salle de Montois a d'ores et déjà été réservée pour le 10 octobre 2021.

Nous vous informons que par prudence, il n'y aura pas de réception pour les vœux du maire en janvier.



## Location du Foyer Lucien Woll

Les recommandations préfectorales concernant les locations de salles sont toujours très restrictives pour nous permettre de pouvoir louer le Foyer Lucien Woll aux particuliers et associations dans les bonnes conditions. C'est pourquoi il a été décidé de ne plus le louer jusqu'à la fin de l'année 2020 et sans doute jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Dès que les nouvelles directives seront diffusées, nous nous adapterons.

Nous avons profité de cette interruption pour repeindre la salle, l'entrée et le bar. Il reste encore à changer la porte d'entrée qui est en attente de livraison.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Compte de Gestion 2019 dressé par le receveur municipal, 18 voix pour, à l'unanimité le Compte Administratif 2019, 17 voix pour, à l'unanimité les taxes communales, 18 voix pour.

Véritable bilan financier de la commune, le compte administratif correspond à la clôture de l'exercice et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année.

### Les recettes de fonctionnement

Pour le montant des recettes de **1 209 964,96 €** en 2019, contre **1 482 662,89 €** en 2018.

Cette baisse concerne, entre autres, l'attribution des dotations et compensations.

#### Quelques chiffres

Dotations et Subventions	332 456,32 €
Impôts et taxes	655 868,18 €
Excédent d'exploitation	105 128,78 €
Immeubles	55 747,07 €

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont représenté, en 2019, un montant de **1 021 738,77 €**, contre **1 243 534,11 €** en 2018.

Cette diminution s'explique principalement sur les baisses des charges financières, services extérieurs, et personnel.

#### Quelques chiffres

Charges de fonctionnement	126 029,85 €
Services extérieurs	169 969,67 €
Charges de personnel, autres charges et taxes	654 390,03 €

### Excédent de fonctionnement : 188 226,19 €

Le Conseil décide, par 18 voix pour, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 de la manière suivante : 188 226,19 € en recette d'investissement

**Toujours fidèle à son image de solidarité et de proximité, la municipalité continue de soutenir les associations en leur allouant 18 839€.**

**La contribution au CCAS s'élève à 8 000 €.**

### Les recettes d'investissement

Le total des recettes est de  
**2 037 433,65 €**

Quelques chiffres

Excédent investissements	1 517 041,62 €
Affectation résultat antérieur	134 000 €
FCTVA – Taxe d'aménagement	139 688,43 c
Subv. Requalification T1 et 2	115 000 €
Subv. Accessibilité ERP	33 269 €
Subv. Rénovation logements	48 107 €

**Excédent d'investissement : 486 394,19 €**

**Excédent global de clôture : 674 620,38 €**

### Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses est de  
**1 551 039,46 €**

Quelques chiffres

Emprunts	78 627,43 €
Travaux bâtiments divers	13 348,01 €
Travaux de voiries-signalisation	36 964,20 €
Requalification T1 et T2	1 097 126,40 €
Accessibilité ERP	78 831,08 €
Rénovation de 2 logements	105 223 96 €

### REMBOURSEMENT DE L'ANNUITE D'EMPRUNT (capital et intérêts)

- Année 2020 **102 579,98 €** ----- **Capital restant au 31/12 – 1 159 365,84 €**  
 - Année 2021 **102 579,96 €** ----- **1 076 612,33 €**  
 - Année 2022 **102 579,96 €** ----- **991 686,42 €**  
 - Année 2023 **102 579,96 €** ----- **904 511,15 €**

### BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal approuve et adopte à l'unanimité, 18 voix pour, le Budget Primitif 2020.

Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision, un programme financier qui évalue les recettes et les dépenses de l'année. C'est aussi un acte d'autorisation, son adoption permettant au maire d'engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Il a été élaboré dans le respect des objectifs et priorités de l'action municipale. Il s'articule en deux sections distinctes, Fonctionnement et Investissement, qui doivent être équilibrées en recettes et en dépenses.

**Comme les années précédentes et conformément aux engagements pris par la municipalité, les taux des taxes locales ne subiront pas d'augmentation en ce qui concerne la part communale.**

	TAUX 2019	TAUX 2020	PRODUIT
<b>Taxe d'habitation</b>	13,43%	13,43%	229 116 €
<b>Foncier bâti</b>	16,49%	16,49%	193 593 €
<b>Foncier non bâti</b>	29,53%	29,53%	5 227 €
		<b>TOTAL</b>	<b>427 936 €</b>

Recettes de fonctionnement :	1 084 506, 00 €	Recettes d'investissement :	1 485 219,38 €
Dépenses de fonctionnement :	1 084 506, 00 €	Dépenses d'investissement :	1 485 219,38 €